

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 16 septembre 2013, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. **Raymond Deslauriers, conseiller**
Donald Falardeau, conseiller
Lauréat Plante, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme **France Leblanc, conseiller**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

13-09-243 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE les points ci-dessous soient ajoutés à l'ordre du jour de la séance d'ajournement en y ajoutant le sujet suivant et en y laissant le varia ouvert:

- Vente du lot 5 074 259 à M. Rodrigue Bernard – Autorisation de signature

13-09-244 COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2013

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2013, au montant total de 56 122,39 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 août 2013.

Michelyne Leblanc, trésorière

13-09-245 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'ENTREPOSAGE ET LES CLÔTURES DANS LA ZONE 260-IB

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'entreposage et les clôtures dans la zone 260-Ib.

13-09-246 ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout daté du 3 septembre 2013 et qu'il l'accepte afin qu'il soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

13-09-247

**MISE À JOUR DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2002-21
CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS
MUNICIPAUX;**

ATTENDU QUE le règlement 2002-21, à l'article 3, prévoit que le conseil municipal peut, par une résolution, modifier l'Annexe A dudit règlement afin d'y ajouter une rue, un chemin ou une section de rue ou de chemin dont l'entretien d'hiver incombera à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour cette annexe en fonction des changements de noms de rue ainsi que des développements résidentiels réalisés depuis l'adoption dudit règlement;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

De remplacer l'annexe A du règlement 2002-21 par une nouvelle liste mise à jour comme suit:

ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2002-21	
SECTEUR SAINT-OMER	Longueur déneigée (km)
Rue Arsenault	0,270
Route Beaulieu	2,600
Rue Bélanger	0,780
Rue Berthelot	0,410
Route Caissy	0,250
Rue Débigaré	0,170
Route de l'Église	0,600
Rue Freddy-Allard	0,100 Au nord de la 132
Rue Landry	0,360
Chemin Lavergne	0,250
Rue Laviolette	0,200
Route Leblanc	1,200
Rue Leclerc	0,410
Rue Louis-Litalien	0,350
Rue Malauze	0,110
Route Nadeau	0,310
Rue Pichette	0,290
Rue Raymond	0,500
Rue Savoie	0,500
Route St-Louis	*1,900 *À partir de la route 132 jusqu'au numéro civique 223 route St-Louis
SECTEUR CARLETON	Longueur déneigée (km)
Promenade des Acadiens	,120
Ancienne route 132 (secteur rue de la Boulangerie)	,400
Ancienne route 132 (Secteur route Bujold)	,250
Rue Alexis-Bernard	,520
Rue Barriault	,200
Rue Benjamin-Leblanc	,500
Rue Bernier	,250
Rue de la Boulangerie	,400
Rue des Bouleaux	,350
Chemin Bujold	,200
Rue du Cap Ferré	,340
Rue Cartier-Chaleurs	,700
Place des Cèdres	,400
Rue de la Cédrière	,350
Rue du Centre civique	,450
Rue Charles-E.-Bernard	2,500
Rue des Cimes	,400
Rue Comeau	,800

Rue Elmina-Lefebvre	,070
Route de l'Éperlan	,700
Rue des Érables	,200
Rue de la Fabrique	,120
Rue de la Gare	,900
Rue Jean-Gauthier	,650
Rue Lacroix	,700
Rue Lagacé	,450
Rue Landry	,800
Rue F. Leblanc	,150
Rue Madeleine-Girouard	,100
Route Marcel	,100 Au sud du boulevard Perron
Rue Marie-Dugas	,250
Rue des Mélèzes	,250
Rue de la Montagne	2,500
Rue de la Paix	,100
Montée Parent	,100
Rue Penouil	,800
Avenue du Phare	,050
Rue Pierre-Côte	,300
Rue Pierre-Thibodeau	,125 À partir du boulevard Perron
Rue des Prés	,200
Rue du Quai	,600
Rue Roy	,650
Rue St-Onge	2,600 (au nord du boulevard Perron) 0,500 (au sud du boulevard Perron)
Rue Tracadièche	,075
Rue Tracadièche Est	,800
Rue Tracadièche Ouest	,800
Route du Trait Carré	,500 (200 m à partir de la rue de la Montagne et 300 m à partir du rang 2)
Rue des Trembles	,250
Rue Vermette	,300
Rue du Versant	,300
Rang 2	5,100
Trottoirs	6,4

13-09-248 PIN ROUGE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la Ville de New Richmond a transmis à la Ville une demande d'appui à sa toute dernière campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE le centre de ski alpin de la Station touristique de Pin Rouge est un équipement sportif à caractère extra local;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appui la Station touristique Pin Rouge pour la campagne de financement actuelle;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite que cette campagne puisse assurer la pérennité de la mission de la station touristique.

13-09-249 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 10-12-395 : CHEMIN F.-LEBLANC – MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE Me Caroline Asselin n'est plus à l'emploi de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE Me Philippe Toone, notaire, ne pratique plus à Carleton-sur-Mer;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 10-12-395.

13-09-250 PROLONGEMENT DE LA RUE F. – LEBLANC – ENTENTE

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De mandater monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, pour en arriver à une entente avec des propriétaires du fonds de terrain de la rue F.– Leblanc et des terrains adjacents à l'effet d'acquérir et de prolonger la propriété de la rue F. – Leblanc.

13-09-251 RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA POINTE TRACADIGASH ET AMÉNAGEMENT DE LA POINTE – POURSUITE DES PLANS PRÉLIMINAIRES À 60 %

CONSIDÉRANT QUE les esquisses préliminaires à 30 % et l'estimés des coûts du projet de chalet de la pointe Tracadigash ont été remis conformément à l'entente avec la firme d'architecture :

CONSIDÉRANT QUE ces esquisses répondent aux besoins du nouveau chalet, des espaces de stationnement et des aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé de coûts répond au budget de 725 000 \$ pour l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'aides financières ont été adressées au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), ainsi qu'auprès de Développement économique Canada (DEC) et de la caisse Tracadièche afin de compléter le montage financier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, durant le délai nécessaire au complément du montage financier, pourrait poursuivre le travail d'architecture et obtenir des esquisses préliminaires à 60 %;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention des plans à 60 % démontrerait aux partenaires financiers la volonté ferme de la Ville de réaliser ce projet qui offrira des services tant à nos visiteurs qu'à nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette étape permettrait de gagner du temps lorsque le montage financier sera complété et ainsi permettre la réalisation du projet plus rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces esquisses préliminaires à 60 % permettrait l'obtention des plans complets du mobilier urbain personnalisés à Carleton-sur-Mer et prévu pour la pointe, mais aussi près de l'entrée de la rue du Phare et près du grand stationnement dans la courbe de la rue du Phare;

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'obtention de ces plans personnalisés de mobilier urbain, la Ville pourrait les utiliser pour en construire et en installer sur tout son territoire, avant même que le montage financier ne soit complété;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce travail par la firme Pierre Bourdages Architecte inc. sera de 10 020\$.

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de l'obtention de ces plans préliminaires à 60% font partie du coût du projet et sont admissibles aux dépenses subventionnées.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accorde le mandat à la firme Pierre Bourdages Architecte inc. de poursuivre les plans et devis du projet de chalet de la pointe à 60 %.

QUE cette dépenses soit financée par le fonds d'administration et sera remboursé, lorsque le montage financier sera complété, par un règlement d'emprunt et des subventions gouvernementales.

13-09-252

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE – LE MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2013

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **mardi 1^{er} octobre** à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRE SUJET :

13-09-253

**VENTE DU LOT 5 074 259 À M. RODRIGUE BERNARD –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rodrigue Bernier désire acquérir le lot 5 074 259 du cadastre du Québec adjacent à sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartient à la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QU' une entente entre M. Rodrigue Bernard et la Ville est intervenue le 4 juillet 2011 (voir résolution 11-07-258);

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par :
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de vendre le lot 5 074 259 du cadastre du Québec, à M. Rodrigue Bernard pour la somme de 987,95 \$.

QUE monsieur Rodrigue Bernard paie les frais d'arpentage et les frais de notaire, tels que mentionné à la résolution 11-07-258.

D'autoriser messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, pour la signature des documents relatifs à cette vente.

13-09-254

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Deux (2) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

13-09-255

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 26, monsieur Lauréat Plante propose de lever la séance.

Accepté.